

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
F.		
Feuilles de coton	18	1c. p. lb. et 20 p. c.
“ pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés.	18	25 p. c.
“ de toute espèce, n.s.a.	18	30 “
Fioles (<i>voir</i> dames-jeannes.)		
Figues	21	1c. p. lb.
Figues-bananes	21	Exempt.
Fil à voile (<i>voir</i> toiles à voiles.)		
Fil de coton à coudre, en écheveaux, noir et blanc à 3 et 6 brins.	17	12½ p. c.
“ “ en écheveaux, noir, blanchi ou non	17	12½ “
Fils de coton pas plus gros que le n° 40, écrus, blanchis ou teints, pour couvrir les fils électriques: aussi pour fabriquer les harnais de métiers à tisser, et pour servir à la fabrication des draps italiens et des étoffes de coton, de laine ou de soie.	17	Exempt.
Fils de coton en bobines seulement, faits de fil de coton simple plus fin que le n° 40, lorsqu'ils doivent être employés dans leurs propres filatures par les fabricants de draps italiens, de cachemires ou d'étoffes de coton, pour les lisières de ces étoffes et pour ces fins seulement.	17	“
Fil de fer, manœuvres en, pour navires ou bâtiments	28	“
“ ou d'acier, baguettes en, rondes, laminées, de moins d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.	28	“
Fil de laine ou de laine peignée lorsqu'il est tordu, teint et fini, et importé par les fabricants de milleret ou soutache, cordonnet, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.	15	“
Fildspath (<i>voir</i> craie.)		
Filets de pêche (<i>voir</i> hameçons.)		
Fil métallique, couvert en coton, soie, toile ou autre matière.	28	35 p. c.
Fils métalliques de toutes sortes, n.s.a.	28	25 “
Flacons (<i>voir</i> dames-jeannes).		
Flacons et fioles d'une capacité de huit onces et plus, isoiloirs de télégraphe et de paratonnerre, jarres et boules de verre, et verrerie de table taillée, pressée ou moulée.	26	5c. p. dz. et 30 p.c.
Flanellette (<i>voir</i> denims).		
Fleurs artificielles.	18	25 p.c.
Fleurs de camomille.	14	Exempt.
Foin de mer	24	Exempt.
Foin d'Italie (<i>voir</i> paille).		
Fonte blanche cristalline (<i>voir</i> ferro manganèse).		
Fonte de fer, fers à repasser	28	\$16 p. tonne mais pas moins que 30 p. c.
Fonte de fer, fers de chapeliers et de tailleurs	28	\$16 p. tonne mais pas moins que 30 p.c.
Fonte de fer, plaques et ferrures de poêle.	28	\$16 p. tonne mais pas moins que 30 p.c.
Fonte de fer, rebuts de.	28	\$4 par tonne.
Fonte de fer, tuyaux en, de toute espèce.	28	\$12 p. tonne mais pas moins que